



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non-Gradés CP Toulouse-Seysses



AGRESSION SUR LA MAH2 !!

Le 30 octobre 2018, lors de la remontée de la promenade, un détenu souhaite s'entretenir avec le premier surveillant du bâtiment.

Cette audience lui étant refusée, il se dirige vers les escaliers mais il revient à la charge déterminé, déboutonne sa veste comme pour en découdre et commence à donner de la voix.

Le premier surveillant lui demande à nouveau de retirer ses gants, ça ne plaira pas du tout à notre pensionnaire, il s'emportera et deviendra de plus en plus menaçant avec le personnel.

Pour ne pas bloquer la MAH2 qui est en plein retour promenade, le chef décide de placer le détenu en salle d'attente !

Cela ne sera évidemment pas au goût de la PPSMJ qui lors de sa conduite se débattrait et donnera un coup de tête en arrière volontairement, blessant ainsi le surveillant du rez de chaussé au nez !

Le détenu maîtrisé et menotté sera conduit au quartier disciplinaire.

Notre collègue sera amené aux urgences où il sera soigné pour un déplacement de la cloison nasale ! Il lui sera attribué 3 jours d'ITT.

Le SPS attendait une sanction exemplaire lors de son passage en commission de discipline vendredi ! Il se verra sanctionné de 30 jours fermes de quartier disciplinaire par la Directrice.

A l'issue et comme à chaque agression physique sur personnel, le SPS souhaite qu'après son séjour au QD ce dernier aille finir sa peine dans un autre établissement.

Le SPS invite notre collègue à déposer plainte et se constituer partie civile. La protection statutaire doit être demandée.

Le SPS souhaite un bon rétablissement à notre collègue et félicite l'ensemble de la MAH2 pour son professionnalisme !

Seysses le 02 novembre 2018, le Bureau SPS

LE Syndicat 100% Surveillants !